



**réinventons / la banque**

**AXA Bank Europe S.A.  
Boulevard du Souverain 25 - B-1170 Bruxelles  
BCE Bruxelles n° 0.404.476.835**

**Avis aux détenteurs de Certificats Subordonnés  
Perpétuels émis en avril, mai et juin 2005**

Conformément à l'article 4 (Durée - Échéance - Remboursement) du chapitre II du Prospectus du 1er juillet 2003, AXA Bank Europe annonce sa décision d'exercer l'option call sur les Certificats Subordonnés Perpétuels émis en avril (ISIN BE3868781332 et BE3868955134), mai (ISIN BE383869042031) et juin 2005 (ISIN BE3869252192 et BE3869294616) (ci-après les "Certificats") à la date du 10<sup>ème</sup> anniversaire de ces émissions, respectivement les 1er avril, 1er mai et 1er juin 2015.

Par conséquent, les Certificats détenus sur un compte-titres seront remboursés automatiquement au pair aux dates précitées. Les détenteurs de Certificats au porteur sont priés de les présenter pour régularisation auprès d'une des agences d'AXA Bank Europe. Ensuite, le remboursement aux dites dates pourra avoir lieu.